Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251204-2025_11_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 19
Votants : 16
Présents : 16
Absent représenté :

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Date d'affichage : 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à neuf heures, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT,

Etaient présents :
M. Christian HUBERT, M. Emmanuel HOUDUS, M. Thomas JANVIER, M. Jean Claude BOULMER, M. Olivier GAIGNE, M. Pascal HERVE, M. Daniel HELBERT, Mme Virginie ELSHOUT, M. Jean Yves EON, M. Henri RAULT, M. Pierre SOURDIN, M. David RETORE, Mme Raymonde LOHIER, M. Patrick BESNARD, M. Claude HAMARD, M. Loeiz RAPINEL

Absent ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Mélanie MONTEMBAULT, Mme Laetitia MEIGNAN, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_BUREAU_11_020_7.4 : Attribution subvention Aides Pass commerce et artisanat

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2023/119/020 du Conseil communautaire en date du 30 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique 2023-2028 avec le Conseil régional de Bretagne ;

Vu la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Couesnon Marches de Bretagne relative aux politiques de développement économique 2023 – 2028 en date du 10 août 2023 ;

Vu l'avis du Comité d'agrément d'attribution des aides en date du 27 novembre 2025 ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251204-2025_11_BUREAU-DE

Nom de l'entreprise	Adresse du projet	C/A	Activités	Nature des projets	Nature des investissements	Montant travaux éligibles	Montant de l'aide	Part CMB (50%)	Part Région (50%)
EI HENRI LAINÉ	1 Rue Châteaubriand Saint-Brice-en-Coglès 35460 MAEN ROCH	Commerce	Boulangerie Pâtisserie	Développement	Investissements matériels et équipements	45 087,20 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
SARL AU FOURNIL DE SEBASTIEN	58 Rue Charles de Gaulle Saint-Étienne-en-Coglès 35460 MAEN ROCH	Artisanat	Boulangerie Pâtisserie	Développement	Investissements matériels et équipements	55 335,00 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
TOTAL						**100 422,20 €**	**15 000,00 €**	**7 500,00 €**	**7 500,00 €**

Budget PASS CA 2025	**77 000 €**
Montant total des aides PASS CA votées 2025, suite à l'adoption de ces 2 dossiers.	98 891,30 €
Montant total financé par CMB (50%)	49 445,65 €
Montant total financé par la Région (50 %)	49 445,65 €
Montant restant 2025	-21 891,30 €

Il est rappelé qu'en 2025, un montant total de 150 000 € a été voté au titre des aides économiques (PASS CA, R&D et aide à l'immobilier).

Les enveloppes des différents dispositifs étant fongibles, les montants peuvent être ajustés en fonction des besoins.

À ce jour, sur cette enveloppe de 150 000 €, un total de 115 268,75 € a été consommé, laissant un reliquat disponible de 34 731,26 €.

Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec chacune des entreprises bénéficiaires.

Vu l'avis favorable du Comité d'agrément d'attribution des aides du 27 novembre 2025 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire propose :

- **D'approuver le versement d'une subvention aux établissements désignés ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur le Vice-président à signer tous documents afférents.**

Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne
et V.